

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

PREVICUR ENERGY

Code GIFAP : SL (concentré soluble)
530 g/l de propamocarbe et 310 g/l de fosétyl

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour la protection des cultures légumières et florales contre pythium, phytophthora et mildious.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- **règlement 1272/2008/CE** et ses adaptations au progrès technique
- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------------|
| Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
| Sensibilisation cutanée, cat. 1 | H317 : Peut provoquer une allergie cutanée |

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention
d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence - Prévention

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	47,32	24579-73-5	Propamocarbe : Propyl 3-(diméthylamino) propylcarbamate hydrochloride
2	27,68	15845-66-6	Fosétyl : Aluminium tris-O-ethyl phosphonate

Numéro	N° CE	Inscrit Annexe I	Pictogramme(s) de danger	Mention(s) de danger
1	/	/	Règ. 1272/2008 SGH07	Règ. 1272/2008 H317
2	/	/	SGH05	H318

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Généralités** En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).
- Inhalation** Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.
- Peau** Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment au savon et à l'eau.
- Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une allergie cutanée peut apparaître.

Les symptômes suivants peuvent apparaître : léthargie, ataxie, spasme, effet sensibilisant local.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques : bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement : un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis.

Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion de l'emballage peut engendrer les produits de décomposition suivants : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Réfrigérer les conteneurs menacés à une distance prudente et neutraliser les fuites de vapeurs avec de l'eau.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes : Eviter le contact avec la peau et les yeux, porter des gants de protection (nitrile), et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'ignition.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel ou sciure. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

PREVICUR ENERGY

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Prévention des incendies et explosions

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé et étiqueté, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié : PEHD (polyéthylène haute densité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Occupational Exposure Standard Bayer CropScience = Valeur limite interne pour l'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle :

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette.

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protections conformes à la norme EN166.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

• Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Port de masque de protection certifié norme EN166 sigle 3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

• Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail cotee en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 gim2 avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

• **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 glm2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Port de masque de protection certifié norme EN 166 sigle 3.

- **Pour protéger le travailleur :**

Porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 glm2 ou plus avec traitement déperlant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore à jaune clair
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6 - 7,5 à 100 % (23°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 120°C à 1,013 hPa
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	env. 1,12 g/cm ³ (20°C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Propamocarbe : Log P _{o/w} = 0,84
	Fosétyl : Log P _{o/w} = - 0,70
Température d'auto-inflammabilité	300°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	36,9 mm ² /s à 40°C
Propriétés explosives	Non explosif (92/69/CEE, A.14 ; OCDE 113)
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	59 mN/m à 20°C (solution à 1% dans eau distillée)

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et la lumière du soleil directe. Tenir éloigné des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu. Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	PREVICUR ENERGY
Toxicité aiguë	
DL₅₀ Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg
Voie inhalatoire, 4h	Rat : > 2, 27 mg/l (concentration atmosphérique maximale atteignable)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : non irritant
Sensibilisation	Souris : sensibilisant (OCDE 429, stimulation locale des ganglions lymphatiques, ELGL)
Autres informations toxicologiques	Propamocarbe (substance active) - Toxicité à dose répétée : négatif - Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo) - Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris) - Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat) - Toxicité pour le développement : positif mais seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets observés sont liés à la toxicité maternelle Fosétyl aluminium (substance active) - Toxicité à dose répétée : négatif - Mutagénèse : négatif (études in vitro et in vivo) - Cancérogénicité : négatif (étude chronique voie orale rat et souris) - Toxicité pour la reproduction : négatif (étude 2 générations chez le rat) - Toxicité pour le développement : négatif

La classification du mélange est donc requise pour la sensibilisation par contact avec la peau (H317).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	PREVICUR ENERGY
Poisson	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 98 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : > 97 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h (<i>Raphidocelis subcapitata</i>) : > 97 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Propamocarbe (substance active)
Dégradation biotique	Rapidement biodégradable
Hydrolyse	> 365 jours à 25°C et 50°C (pH de 4 à 9)
Photolyse	Pas de dégradation après 92h à 20°C. Stable à 24°C et à pH 4 à 5
Nom	Fosétyl aluminium (substance active)
Dégradation biotique	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Propamocarbe (substance active)
	Non bioaccumulable
Nom	Fosétyl aluminium (substance active)
	Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Propamocarbe (substance active)
	K _{oc} = 719 La substance est donc assez mobile dans le sol.
Nom	Fosétyl aluminium (substance active)
	K _{oc} = 0,1 La substance est donc très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Code d'élimination des déchets : 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

Exempté

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Exempté

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Exempté

14.4. Groupe d'emballage

Exempté

14.5. Dangers pour l'environnement

Exempté

14.6. Précautions particulières à prendre

Exempté

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : aucun.

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Maladies professionnelles : Tableau 65 - lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 8 et 13. Les autres sections ont été modifiées de façon mineure.

Source des données : FDS ref. RT_PREVICUR ENERGY

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CE₅₀ : Concentration moyenne efficace

CL₅₀ : Concentration létale moyenne

DL₅₀ : Dose létale moyenne

DT₅₀ : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50 %

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE
PREVICUR ENERGY



ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
K_{oc} : Coefficient d'absorption
OCDE (ou OECD) : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique
PBT/vPvB : Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition pondérée dans le temps
VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
